

Annexe « 4 » au règlement de la consultation

ATTESTATION DE VISITE – OBLIGATOIRE

En application de l'article 2.7 du règlement de la consultation n° 2026_0000931 relative au

Nettoyage des locaux et de la vitrerie du Lycée Militaire d'Aix (LMA), du Centre d'Informations et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) et de l'Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense (USID) situés à Aix-en-Provence et relevant du groupement de soutien commissariat (GSC) de Marseille.

(Relance de la consultation DAF_2025_000835 déclarée sans suite)

Je soussigné (e) :

(Indiquer : nom, grade ou qualité, fonction)

Représentant le site de.....

Visites obligatoires

Date	Horaire	Adresse	Bâtiments visités	Locaux / sites concernés	Visite réalisée (cocher d'une croix)

Certifie que Madame, Monsieur.....

(Rayer la mention inutile - indiquer le nom)

Représentant la société.....

(Indiquer la dénomination sociale)

A effectué le la visite du ou des sites énumérés ci-dessus et cochés d'une croix, et constaté l'étendue des prestations à effectuer. (Indiquer la date de la visite).

OBSERVATIONS EVENTUELLES

Visa du responsable de la visite

Signature du représentant de la société